

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 985**9 novembre 2001****SOMMAIRE**

Albert Seyler et Cie, S.à r.l., Capellen	47278	Lyreco Luxembourg S.A., Luxembourg	47246
Albert Seyler et Fils, S.à r.l., Capellen	47278	M.I.M.I. S.A.	47249
Franpicam S.A., Luxembourg	47234	M.M.F. S.A., Luxembourg	47250
Franpicam S.A., Luxembourg	47234	Magni S.A., Luxembourg	47244
Inter Mega S.A.H., Luxembourg	47235	Magni S.A., Luxembourg	47244
Inter-Portfolio, Luxembourg	47236	Malliver Invest S.A., Luxembourg	47246
Inter-Portfolio, Luxembourg	47235	Mangalor Holding S.A., Luxembourg	47246
International Compound S.A., Luxembourg	47237	Marcom Investment, S.à r.l., Luxembourg	47249
Invest Association Luxembourg S.A., Luxembourg	47238	Mebraco, S.à r.l., Bereldange	47246
J.E.L. S.A., Luxembourg	47238	Meubles d'Occasion Weiten, S.à r.l., Foetz	47248
Key Hotels S.A., Luxembourg	47238	Meubles d'Occasion Weiten, S.à r.l., Foetz	47249
Key Hotels S.A., Luxembourg	47238	Middle East Participations S.A., Luxembourg	47249
Kikuoka Luxembourg S.A., Canach	47242	Middle East Participations S.A., Luxembourg	47249
Kirchberg Services, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	47236	Mimial Holding S.A., Luxembourg	47250
Kirchberg Services, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	47237	Modulex S.A., Luxembourg	47250
L-Grey Holding S.A., Luxembourg	47241	Mondilux International Investments S.A., Luxembourg	47251
L-Grey Holding S.A., Luxembourg	47242	Mondilux International Investments S.A., Luxembourg	47251
Le Foyer Assurances Compagnie Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg	47243	Monte Carlo, S.à r.l., Mamer	47252
Le Foyer Assurances Compagnie Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg	47243	Morgan K.I.B. S.A., Luxembourg	47254
Le Foyer Vie Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg-Kirchberg	47244	Morgan K.I.B. S.A., Luxembourg	47254
Le Foyer Vie Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg-Kirchberg	47244	Morote S.A., Luxembourg	47250
Lend Lease Global Properties, Sicaf, Luxembourg	47238	Morote S.A., Luxembourg	47250
Lend Lease Global Properties, Sicaf, Luxembourg	47239	N.C.K., S.à r.l., Luxembourg	47255
Letzeburger Liesmapp, GmbH, Mertert	47242	N.K.S. Fortune S.A., Luxembourg	47257
LM Investments, S.à r.l., Luxembourg	47245	Natec S.A.H., Luxembourg	47254
Logilux S.A., Luxembourg	47242	Natec S.A.H., Luxembourg	47255
Londel S.A., Luxembourg	47245	Nautilus A.G., Luxembourg	47255
Lux International Strategy, Sicav, Luxembourg	47243	Navigator International Fund, Sicav, Luxembourg	47251
Lux International Strategy, Sicav, Luxembourg	47243	Navigator International Fund, Sicav, Luxembourg	47251
Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Luxembourg	47245	Net Solutions S.A., Strassen	47256
Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A., Luxembourg	47246	Nordea 3, Sicav, Sandweiler-Findel	47247
		Obourg Participations, Luxembourg	47264
		Oran S.A., Luxembourg	47258
		Orsen S.A., Luxembourg	47262
		Orsen S.A., Luxembourg	47264
		Orvane S.A., Luxembourg	47264
		Ost-West Import-Export, S.à r.l., Schifflange	47257
		Ost-West Import-Export, S.à r.l., Schifflange	47257

Ost-West Import-Export, S.à r.l., Schifflange	47257	Ripiemo Company S.A., Luxembourg	47273
P & T Consulting S.A., Luxembourg	47264	Ripiemo Company S.A., Luxembourg	47273
Parbek S.A., Luxembourg	47265	Rociny S.A., Luxembourg	47275
Parbek S.A., Luxembourg	47265	Rociny S.A., Luxembourg	47275
Partners Invest Group S.A.H., Luxembourg	47245	Romplex Holding S.A., Luxembourg	47271
Partners Invest Group S.A.H., Luxembourg	47245	Sapa Eurofoil S.A., Dudelange	47271
Patrimoine Invest Advisory Company S.A., Luxembourg	47265	Sarint S.A., Luxembourg	47273
Patrimoine Invest, Sicav, Luxembourg	47265	Sarint S.A., Luxembourg	47274
Philips International Finance S.A.H., Luxembourg	47266	Serfid S.A., Luxembourg	47271
Primavera Luxembourg International S.A., Luxembourg	47266	Serfid S.A., Luxembourg	47272
Primavera Luxembourg International S.A., Luxembourg	47269	Sicore S.A., Luxembourg	47275
Probst, S.à r.l., Howald	47269	Sidertubes S.A., Luxembourg	47278
PWN Publishing Group S.A., Luxembourg	47270	Silicon Holding S.A., Rome	47278
Raiffeisen EU Enlargement Fund Participations (Luxembourg) S.A., Luxembourg	47269	SMTL Société Mosellane de Transports Luxembourgeois, S.à r.l., Bettembourg	47277
Redos S.A., Luxembourg	47270	SMTL Société Mosellane de Transports Luxembourgeois, S.à r.l., Bettembourg	47276
Redos S.A., Luxembourg	47270	Solupa S.A., Luxembourg	47252
Revu International S.A., Luxembourg	47271	Stocktrade Investments S.A., Luxembourg	47274
		Tuberie de Differdange S.A., Differdange	47234

TUBERIE DE DIFFERDANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 40.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2000, vol. 552, fol. 20, case 1 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés et Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

(26698/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

FRANPICAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 54.620.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FRANPICAM S.A.

Signature

(26915/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

FRANPICAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 54.620.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 février 2001

La ratification de la cooptation de Monsieur Jean Bintner comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Blanc démissionnaire, est acceptée. Messieurs Norbert Werner, Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

FRANPICAM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(26916/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

INTER MEGA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.234.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

INTER MEGA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26582/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

INTER-PORTFOLIO, Verwaltungsgesellschaft S.A. Holding.

Gesellschaftssitz: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

H. R. Luxemburg B 76.569.

Im Jahre zweitausendeins, den neunzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit dem Amtssitze in Luxemburg-Bonneweg.

Hat sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft INTER-PORTFOLIO, Verwaltungsgesellschaft S.A. Holding, mit Sitz in L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz, eingefunden, die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch genannten Notar Tom Metzler, am 27. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 555 vom 3. August 2000.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 76.569.

Vorstand

Die Tagung wird um 15.00 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Helmut Punke, Bankdirektor, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Herrn Torge Mühlpfordt, Bankdirektor, wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Lars Rosenfeld, Bankangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Zusammensetzung der Versammlung

Die bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesenden Aktionäre sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien wurden auf einer von den anwesenden Aktionären unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt, und auf welche, von dem Vorstand angefertigte Liste, die Mitglieder der Versammlung erklären sich zu berufen.

Die genannte Anwesenheitsliste, nachdem sie von dem Vorstand und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Erklärung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar dieselben zu beurkunden und zwar:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1930 Luxembourg, 2, Place de Metz, nach L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte Neuve.

2. Abänderung des Artikels 3 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Gründung und Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen mit mehreren Teilfonds nach dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg.

Die Gesellschaft wird materialisierte sowie nicht-materialisierte Inhaberanteile an dem Fondsvermögen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle sonstigen Geschäfte betreiben, die zur Erreichung ihrer Zwecke erforderlich sind, dies jedoch unter Beachtung des Gesetzes vom 30. März 1988 über die Organismen für Gemeinsame Anlagen.»

3. Abänderung des Artikels 11 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

«**Art. 11.** Der Verwaltungsrat ist mit der Überwachung der Aktivitäten der betreuten Organismen für gemeinsame Anlagen beauftragt.»

II.- Das Gesellschaftskapital ist zur Zeit in 1.240 (eintausendzweihundertvierzig) Aktien mit einem Nominalwert von EUR 100,- (einhundert Euro) eingeteilt. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche eintausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien anwesend sind. Die Versammlung kann somit rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen, ohne dass es erfordert ist, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

Feststellung der Gültigkeit der Generalversammlung

Die vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden von dem Stimmzähler überprüft und von der Generalversammlung für richtig befunden. Die Generalversammlung bekennt sich als rechtmässig einberufen und fähig, rechtsgültig über die vorliegenden Punkte der Tagesordnung zu beraten.

Beschlüsse

Nach vorangehender Beratung hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1930 Luxemburg, 2, Place de Metz, nach L-2227 Luxemburg, 13, avenue de la Porte Neuve.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Artikel 3 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Gründung und Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen mit mehreren Teilfonds nach dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg.

Die Gesellschaft wird materialisierte sowie nicht-materialisierte Inhaberanteile an dem Fondsvermögen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle sonstigen Geschäfte betreiben, die zur Erreichung ihrer Zwecke erforderlich sind, dies jedoch unter Beachtung des Gesetzes vom 30. März 1988 über die Organismen für Gemeinsame Anlagen.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Artikel 11 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 11.** Der Verwaltungsrat ist mit der Überwachung der Aktivitäten der betreuten Organismen für gemeinsame Anlagen beauftragt.»

Abschluss

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schliesst der Vorsitzende die Versammlung um 15.30 Uhr.

Kosten

Die Kosten, Auslagen und Gebühren die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von fünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 50.000,-) abgeschätzt.

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihnen kundigen Sprache an die Mitglieder der Generalversammlung, haben die Vorstandsmitglieder, welche dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Punke, T. Mühlfordt, L. Rosenfeld, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 129S, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 23. April 2001.

T. Metzler.

(26586/222/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

INTER-PORTFOLIO, Verwaltungsgesellschaft S.A. Holding.

Siège social: L-2227 Luxemburg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 23 avril 2001.

Signature.

(26587/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

KIRCHBERG SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 55.034.

L'an deux mille un, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Pia Verona-Haan, agent immobilier, demeurant à L-7305 Steinsel, 70, rue de l'Alzette.

2.- Monsieur David Verona, employé privé, demeurant à L-7305 Steinsel, 70, rue de l'Alzette.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée KIRCHBERG SERVICES S.à r.l., avec l'enseigne commerciale pour l'agence de voyage AGENCE DE VOYAGE PELICAN, et l'enseigne commerciale pour l'agence immobilière IMMO SERVICES KIRCHBERG, (R.C. Luxembourg B numéro 55.034), avec siège social à Luxembourg/Kirchberg, Centre Commercial Auchan, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 420 du 28 août 1996.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs.) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que suite à diverses cessions de parts sociales sous seing privé l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs.), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs.) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Madame Pia Verona-Haan, agent immobilier, demeurant à L-7305 Steinsel, 70, rue de l'Alzette, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur David Verona, employé privé, demeurant à L-7305 Steinsel, 70, rue de l'Alzette, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- de confirmer Madame Pia Verona-Haan, agent immobilier, demeurant à L-7305 Steinsel, 70, rue de l'Alzette, comme gérante technique de la société,

- de nommer Monsieur David Verona, employé privé, demeurant à L-7305 Steinsel, 70, rue de l'Alzette, comme gérant administratif de la société.

La société est engagée par la signature individuelle de la gérante technique.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Verona-Haan, D. Verona, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2001, vol. 514, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2001.

J. Seckler.

(26599/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

KIRCHBERG SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 55.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2001.

J. Seckler.

(26600/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

INTERNATIONAL COMPOUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.495.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

INTERNATIONAL COMPOUND S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26588/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

INVEST ASSOCIATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 60.396.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

Signature.

(26589/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

J.E.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.545.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

J.E.L. S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26591/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

KEY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.929.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

Pour KEY HOTELS S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(26596/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

KEY HOTELS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.929.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

Pour KEY HOTELS S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(26597/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2001.

J. Seckler.

(26609/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.179.

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth of March.
Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster.

There appeared:

- Mrs Sabine Hinz, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the company LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, R. C. Luxembourg section B number 68.179, having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, pursuant to a resolution of the board of directors dated February 28, 2001.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF has been incorporated under the name of GLOBAL PROPERTIES SICAF pursuant to a deed of the undersigned notary on the 27th of January 1999, published in the Mémorial C number 255 of the 13th of April 1999,

whose articles of incorporation have been modified and the name changed in LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 16th of April 1999, published in the Mémorial C number 403 of the 2nd of June 1999,

whose articles of incorporation have been modified pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on the 29th of April 1999, published in the Mémorial C, number 583 of the 29th of July 1999,
- on the 18th of May 1999, published in the Mémorial C, number 648 of the 26th of August 1999,
- on the 15th of September 1999, published in the Mémorial C, number 892 of the 25th of November 1999,
- on the 30th of September 1999, published in the Mémorial C, number 920 of the 3rd December 1999,
- on the 6th of January 2000, published in the Mémorial C, number 318 of the 2nd of May 2000,
- on the 18th April 2000, published in the Mémorial C, number 623 of the 1st of September 2000.

2. The corporate capital of the company is fixed at thirty-three million three hundred and fifteen thousand nine hundred and seventy United States Dollars (USD 33,315,970.-), consisting of three million three hundred thirty-one thousand five hundred ninety-seven (3,331,597) Common Shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

3. Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorized capital is five billion United States Dollars (USD 5,000,000,000.-) consisting of four hundred and fifty million (450,000,000.-) Common Shares of a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each and fifty million (50,000,000.-) Preferred Shares of a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix.

4. In its meeting of February 28, 2001, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by fifteen million nine hundred seventy-seven thousand and one hundred and sixty United States Dollars (USD 15,977,160.-). At the same time it was decided to repay part of the share premium on the company's share premium account on March 13, 2001 in the amount of four million four hundred eight thousand and eight hundred United States Dollars (USD 4,408,800.-) to existing shareholders pro rata to issued shares by way of the free issue of four hundred forty thousand eight hundred and eighty (440,880) Common Shares for the purpose of bringing the NAV down to USD 20.- per share. The capital has, therefore, been raised from its present amount of thirty-three million three hundred fifteen thousand nine hundred and seventy United States Dollars (USD 33,315,970.-) to the amount of fifty three million seven hundred one thousand and nine hundred and thirty United States Dollars (USD 53,701,930.-) by the creation and the issue of two million thirty-eight thousand five hundred and ninety-six (2,038,596) Common Shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

Of such new shares, 1,597,716 shares have been fully paid up and, additionally, the entire share premium has been paid on such shares, all such payment having been made by payment in cash, so that the amount of thirty-one million nine hundred fifty-four thousand three hundred and twenty United States Dollars (USD 31,954,320.-) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it. The company's share premium account stands at forty-four million eight hundred eighty-four thousand three hundred and thirty United States Dollars (USD 44,884,330.-) due to the repayment of the share premium in the amount of four million four hundred eight thousand eight hundred United States Dollars (USD 4,408,800.-) and the payment in of a share premium in the amount of fifteen million nine hundred seventy-seven thousand one hundred and sixty United States Dollars (USD 15,977,150) in respect of the capital call on February 28, 2001.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«Art. 5. 52. Share Capital.**Section 1. General**

The Company shall have an authorized capital of five billion United States Dollars (USD 5,000,000,000.-) consisting of (i) 450 million Common Shares of a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) per Common Share and (ii) 50 million Preferred Shares of a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) per Preferred Share. The Company has an issued share capital of fifty-three million seven hundred one thousand and nine hundred and thirty United States Dollars (USD 53,701,930.-) consisting of five million three hundred seventy thousand one hundred and ninety-three

(5,370,193) Common Shares of a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) per share. Unless the context indicates otherwise, the term «Shares» as used in these Articles of Incorporation shall refer to both Common Shares and Preferred Shares. Shares may be issued with a share premium.

The authorized and issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 32 herein.

In addition, the issued capital of the Company may be increased in accordance with Article 7 by the issuance of new Shares for subscription up to the amount of the authorized capital. Each time the Board of Directors shall so act to render effective, in whole or in part, an increase of the issued capital as authorized by these Articles of Incorporation, the Board of Directors shall cause this Article 5 to be amended so as to reflect such increase of capital and shall take or authorize the taking of all necessary action for the purpose of effecting such amendment in accordance with Luxembourg law.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at nine million four hundred and fifteen thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase is evaluated at 1,448,169,782.- LUF.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergencies, the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

- Madame Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, R. C. Luxembourg section B numéro 68.179, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 28 février 2001.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, en qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF a été constituée sous la dénomination GLOBAL PROPERTIES SICAF suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 255 du 13 avril 1999,

et dont les statuts ont été modifiés et la dénomination changée en LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 403 du 2 juin 1999, et dont les statuts ont été changés suivant actes reçus par le notaire instrumentant,

- en date du 29 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 583 du 29 juillet 1999,
- en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 648 du 26 août 1999,
- en date du 15 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 892 du 25 novembre 1999,
- en date du 30 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 920 du 3 décembre 1999,
- en date du 6 janvier 2000, publié au Mémorial C, numéro 318 du 2 mai 2000,
- en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 623 du 1^{er} septembre 2000.

2. Le capital social de la société est actuellement de trente-trois millions trois cent quinze mille neuf cent soixante-dix dollars américains (USD 33.315.970,-), composé de trois millions trois cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (3.331.597) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cinq milliards de dollars américains (USD 5.000.000.000,-) composé de quatre cent cinquante millions (450.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune et de cinquante millions (50.000.000) d'actions privilégiées (50.000.000) d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune.

4. En sa réunion du 28 février 2001, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions neuf cent soixante-dix-sept mille cent soixante dollars américains (USD 15.977.160). En même temps, il a été décidé de rembourser une partie de la prime d'émission le 13 mars 2001 correspondant à un montant de quatre million quatre cent et huit mille huit cent dollars américains (USD 4.408.800,-) aux actionnaires actuels proportionnellement aux actions émises par l'émission sans frais de quatre cent quarante mille huit cent quatre-vingt (440.880) Actions Ordinaires en vue de réduire la VNI à USD 20,- par action. Le capital social a ainsi été porté de son montant actuel de trente-trois millions trois cent quinze mille neuf cent soixante-dix dollars américains (USD 33.315.970,-) à cinquante-trois millions sept cent un mille neuf cent trente dollars américains (USD 53.701.930,-) par la création et l'émission de deux millions trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize (2.038.596) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune.

Mille cinq cent quatre-vingt-seize des actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en numéraire ainsi que la prime d'émission, de sorte que la somme de trente et un millions neuf cent cinquante-quatre mille trois

cent vingt dollars américains (USD 31.954.320,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément. Le compte de prime d'émission de la société est porté à quarante-quatre millions huit cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trente dollars américains (USD 44.884.330,-) suivant le remboursement de la prime d'émission d'un montant de quatre millions quatre cent huit mille huit cent dollars américains (USD 4.408.800,-) et le versement d'une prime d'émission d'un montant de quinze millions neuf cent soixante-dix-sept mille cent soixante dollars américains (USD 15.977.160,-) à la suite de l'appel de fonds du 28 février 2001.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social.

Section 1. Considérations d'ordre général

La Société a un capital autorisé de cinq milliards de dollars américains (USD 5.000.000.000,-) composé de (i) 450 millions d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) et de (ii) 50 millions d'actions privilégiées d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-). La Société a un capital souscrit de cinquante-trois millions sept cent et un mille neuf cent trente dollars américains (USD 53.701.930,-) composé de cinq millions trois cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-treize (5.370.193) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-).

Le terme «Actions» tel qu'utilisé dans les présents statuts renvoie à la fois aux Actions Ordinaires et privilégiées, à moins que le contexte n'induisse une autre signification. L'émission d'actions est assortie d'une prime d'émission.

Le capital autorisé et souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des statuts, telles que visées à l'Article 32 infra.

En outre, le capital souscrit pourra être augmenté conformément aux conditions de l'Article 7 des présents statuts, par l'émission de nouvelles actions à souscrire jusqu'à hauteur du montant du capital autorisé. Chaque fois que le Conseil d'Administration procédera, en tout ou partie, à une augmentation du capital souscrit comme les présents statuts l'y autorisent, il devra veiller à ce que le présent Article 5 soit modifié de façon à refléter une telle augmentation de capital et devra prendre ou autoriser la prise de toute mesure nécessaire en vue d'une telle modification statutaire, conformément à la loi luxembourgeoise.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de neuf millions quatre cent quinze mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à la somme de 1.448.169.782,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2001, vol. 514, fol. 18, case 1. – Reçu 14.481.698 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2001.

J. Seckler.

(26608/231/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

L-GREY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.595.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 16 mars 2001

«... En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 743.680,57 (sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts euros et cinquante-sept cents) et le capital autorisé à EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents).

2. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 6.319,43 (six mille trois cent dix-neuf euros et quarante-trois cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 750.000,00 (sept cent cinquante mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital autorisé de EUR 260.532,38 (deux cent soixante mille cinq cent trente-deux euros et trente-huit cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.500.000,00 (un million cinq cent mille euros).

4. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital souscrit est fixé à EUR 750.000,00 (sept cent cinquante mille euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

2^{ème} alinéa. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.500.000,00 (un million cinq cent mille euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.»

Délivrée à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Hesperange, le 9 avril 2001.

G. Lecuit.

Pour extrait conforme.

G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

(26601/220/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

L-GREY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 avril 2001.

G. Lecuit.

(26602/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Canach.

R. C. Luxembourg B 28.646.

Les documents de clôture de l'année 1999 enregistrés à Mersch, le 24 avril 2001, vol. 126, fol. 100, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, avril 2001.

Pour KIKUOKA LUXEMBOURG S.A.

Signature

(26598/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LETZEBURGER LIESMAPP, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 65.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 2001, vol. 551, fol. 95, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour la GmbH LETZEBURGER LIESMAPP

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26610/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

**LOGILUX S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXFRET S.A.).**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, route de Trèves.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

E. Schlessler.

(26612/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LE FOYER ASSURANCES COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 34.237.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 14, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER ASSURANCES
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.
M. Dell / H. Marx
Administrateur / Président

(26604/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LE FOYER ASSURANCES COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 34.237.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 avril 2001 que Madame Nathalie Worré, Messieurs Marcel Dell, Daniel Luja, Ernest Pierrard, Etienne Vanhyfte et Gilbert Wolter ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2002 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2001.

LE FOYER ASSURANCES
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.
M. Dell / H. Marx
Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 14, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26605/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LUX INTERNATIONAL STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.470.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 6, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2001.

(26615/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LUX INTERNATIONAL STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.470.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2001

En date du 30 mars 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000;
- de renouveler les mandats de MM. Hugh Russell, Pierre Huot, Michel Potsios et Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002;
- de renouveler le mandat de DELOITTE AND TOUCHE en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 10 avril 2001.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26616/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LE FOYER VIE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 34.233.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 14, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER VIE
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

M. Dell / E. Vanhyfte
Administrateur / Président

(26606/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LE FOYER VIE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 34.233.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 avril 2001 que:

- Monsieur Jean-Louis Courange, directeur de FOYER INTERNATIONAL, coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Mersch, démissionnaire, par décision du Conseil d'administration du 16 mars 2001, a été élu définitivement comme administrateur;

- les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Louis Courange, Marcel Dell, Daniel Luja, Henri Marx, Christian Penning, Ernest Pierrard et Gilbert Wolter ont été reconduits pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2002 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2001.

LE FOYER VIE
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

M. Dell / E. Vanhyfte
Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 14, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26607/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MAGNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.426.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

MAGNI S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(26622/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MAGNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.426.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

MAGNI S.A.
Signatur / Signature
Administrateur / Administrateur

(26621/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LM INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 63.911.

—
Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

For LM INVESTMENTS
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(26611/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LONDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.759.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LONDEL S.A.
Le Domiciliataire
Signatures

(26613/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 37.467.

—
Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société anonyme LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP, son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 5, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26618/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

PARTNERS INVEST GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.675.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

Signature.

(26665/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

PARTNERS INVEST GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.675.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

Signature.

(26666/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP (ASIA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 37.406.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société anonyme LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP (ASIA), son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 5, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26619/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

**LYRECO LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. VERMEIRE LIUXEMBOURG).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

E. Schlessler.

(26620/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MALLIVER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.227.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 58.000.289,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

Signature.

(26623/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MANGALOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.952.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

MANGALOR HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26624/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MEBRACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7232 Bereldange, 31, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 19.168.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(26626/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

**NORDEA 3, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. MERITA).**

Registered office: L-2220 Sandweiler-Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 27.410.

In the year two thousand and one, on the seventh of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MERITA, a société d'investissement à capital variable, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg section B number 27.410, incorporated by deed established on the 4th of February 1989, published in the Mémorial C, number 70 of the 18th of March 1988 and whose Articles of Association have been amended for the last time on the 31st of December 1998 published in the Mémorial C, number 154 of the 10th of March 1999.

The meeting was presided by Mr Jeroen Van Der Molen, lawyer, residing in Oetrange.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requested the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed and registered with the minutes.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convoked by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C dated February 9, 2001 and February 26, 2001;

- in the newspaper Luxemburger Wort dated February 9, 2001 and February 24, 2001.

The notices to the nominative share holders have been mailed on February 2, 2001.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To change the company's name from MERITA to NORDEA 3.

2.- To move the Company's registered office address from the commune of Luxembourg to the commune of Sandweiler, and to relocate it at L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

3.- To delete the sixth paragraph of article five of the Articles of Association.

4.- To add to article twenty-nine of the Articles of Association paragraphs allowing the Board of Directors under certain conditions to terminate a Sub-Fund, to merge a Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company and to merge a Sub-Fund with a Sub-Fund of another Luxembourg SICAV organised under Part 1 of the law of March 30, 1988 relating to Collective Investment Undertakings.

IV.- That it appears from the attendance list, that from the 85,714,789 shares currently in circulation, representing the whole capital of the corporation, only 66.001 shares are represented at the meeting and that, seen the agenda and the prescriptions of article 67 of the law on commercial companies, the present meeting is not regularly constituted and cannot deliberate on the agenda; that a second extraordinary general meeting must be convoked with the same agenda, which regularly constituted shall validly deliberate, whatever portion of the capital may be represented.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille un, le sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable MERITA, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg section B numéro 27.410, constituée suivant acte reçu le 4 février 1988, publié au Mémorial C, numéro 70 du 18 mars 1988, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du 31 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 154 du 10 mars 1999.

L'assemblée était présidée par Monsieur Jeroen Van Der Molen, juriste, demeurant à Oetrange.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C des 9 février 2001 et 26 février 2001;
 - au journal Luxemburger Wort des 9 février 2001 et 24 février 2001.
- Les lettres recommandées ont été envoyées aux actionnaires nominatifs le 2 février 2001.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Changer la dénomination de la Société de MERITA en NORDEA 3.
- 2.- Déplacer l'adresse du siège social de la Société de la commune de Luxembourg à la commune de Sandweiler et la fixer au L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
- 3.- Supprimer le sixième paragraphe de l'article cinq des statuts.
- 4.- Ajouter à l'article vingt-neuf des statuts des paragraphes concernant le conseil d'administration sous certaines conditions de mettre fin à un sous-fonds, de fusionner un sous-fonds avec un autre sous-fonds de la Société et de fusionner un sous-fonds avec un sous-fonds d'une autre SICAV luxembourgeoise, prévu sous Part I de la loi du 30 mars 1998, relative aux organismes de placement collectif.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 85.714.789 actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, seulement 66.001 actions sont représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour; qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

A la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: J. Van Der Molen, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 8CS, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

J. Elvinger.

(26627/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MEUBLES D'OCCASION WEITEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

L'an deux mille un, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Robert Weiten, commerçant, demeurant à Septfontaines.

2.- Madame Liliane Weiten-Schommer, commerçante, demeurant à Septfontaines,

ici représentée par Monsieur Robert Weiten, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée MEUBLES D'OCCASION WEITEN S.à r.l., avec siège social à Cruchten, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 mars 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 17 juin 1980, numéro 125.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 19 mars 1991, numéro 137.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-7420 Cruchten, 51, rue Principale à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

La première phrase de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi à Foetz.»

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé : R. Weiten, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 mars 2001, vol. 417, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2001.

E. Schroeder.

(26628/228/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MEUBLES D'OCCASION WEITEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 avril 2001.

E. Schroeder.

(26629/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MARCOM INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 63.643.

Le siège social a été transféré du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, à partir du 2 avril 2001.

Luxembourg, le 4 avril 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour *MARCOM INVESTMENT, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26625/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MIDDLE EAST PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.190.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

MIDDLE EAST PARTICIPATIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateurs / Administrateur

(26632/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MIDDLE EAST PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.190.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

MIDDLE EAST PARTICIPATIONS S.A.

Signatur / Signature

Administrateur / Administrateur

(26631/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

M.I.M.I. S.A., Société Anonyme.

A-B INTERNATIONAL S.A. met fin à dater de ce jour, à ses relations de domiciliation.

Luxembourg, le 26 mars 2001.

L'EQUIPE A-B

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26633/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MIMIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 70.401.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 77, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 3 avril 2001

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de EUR 5.866,17 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(26634/279/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

M.M.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

EURAM LOGISTICS n'assumera plus, à dater de ce jour, son mandat d'Administrateur au sein de la société M.M.F. S.A.

Luxembourg, le 30 janvier 2001.

La Direction

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26635/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MODULEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.795.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26636/224/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MOROTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.135.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

MOROTE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26643/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MOROTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.135.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

MOROTE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26642/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.168.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

Pour MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.
Société Anonyme
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric / S. Wallers

(26637/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.168.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

Pour MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.
Société Anonyme
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric / S. Wallers

(26638/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.082.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 16, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2001.

(26647/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.082.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2001

En date du 20 mars 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000;
- de renouveler les mandats de M. Harry J. Clark, SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A. et M. Georg Lasch, en qualité d'Administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002;
- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour extrait sincère et conforme
Le conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26648/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MONTE CARLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8234 Mamer, 11, rue Kneppchen.
R. C. Luxembourg B 50.452.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

E. Schlessler.

(26639/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

**SOLUPA S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. NEW MARKETS PROMOTION ENTERPRISE (NMP ENTERPRISE) S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 17, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 61.548.

Im Jahre zweitausendundeins, den fünften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Treten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft NEW MARKETS PROMOTION ENTERPRISE (NMP ENTERPRISE) S.A. mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 17, boulevard Royal.

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 61.548, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, am 6. November 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 86 vom 10. Februar 1998.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Patrick Meunier, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in Luxemburg, welcher Frau Anne-Ly Mertens-Protz, Angestellte, wohnhaft in Echternach, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Frau Mireille Perrard, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg-Gasperich.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Anwesenheitsliste bei, beinhaltend ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre, welche Liste von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigelegt, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Umänderung der Gesellschaftsbezeichnung in SOLUPA S.A., und Abänderung von Artikel eins der Gesellschaftssatzung.

2. Aufhebung des Nennwertes, nämlich eintausend Schweizer Franken (CHF 1.000,-) pro Aktie, der fünfzig (50) bestehenden Aktien.

3. Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von fünfzigtausend Schweizer Franken (CHF 50.000,-) in dreiunddreissigtausend Euro (EUR 33.000,-) zum Mittelkurs CHF/EUR von eins Komma einundfünfzigtausendfünfhundertfünfzehn (1,51515).

4. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um es von seinem jetzigen Betrag von einhundertsebzehntausend Euro (EUR 117.000,-), um dreiunddreissigtausend Euro (EUR 33.000,-) auf einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von eintausendvierhundertfünfzig (1.450) neuen Aktien ohne Nennwert, welche die gleichen Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Aktien.

5. Festsetzung des Nennwertes der eintausendfünfhundert (1.500) bestehenden Aktien auf einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

6. Abänderung von Artikel drei der Gesellschaftssatzung.

7. Abberufung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern und Neuernennung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

Alsdann werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Gesellschaftsbezeichnung in SOLUPA S.A. umzuändern und infolgedessen Artikel eins, Absatz eins, der Gesellschaftssatzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 1. Erster Absatz.** Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SOLUPA S.A. gegründet.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Nennwert der fünfzig (50) bestehenden Aktien, nämlich eintausend Schweizer Franken (CHF 1.000,-) pro Aktie, aufzuheben, sodass das Gesellschaftskapital von fünfzigtausend Schweizer Franken (CHF 50.000,-) nunmehr durch fünfzig (50) voll eingezahlte Aktien ohne Nennwert dargestellt ist.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Wahrung des Gesellschaftskapitals von funfzigtausend Schweizer Franken (CHF 50.000,-) in dreiunddreissigtausend Euro (EUR 33.000,-) zum Mittelkurs Schweizer Franken / Euro von eins Komma einundfunzigtausendfunfhundertfunfzehn (1,51515), umzuwandeln.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um einhundert-sieb-zehntausend Euro (EUR 117.000,-), zu erhohen, um es von seinem jetzigen Betrag von dreiunddreissigtausend Euro (EUR 33.000,-) auf einhundertfunfzigtausend Euro (EUR 150.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von eintausendvierhundertfunfzig (1.450) neuen Aktien ohne Nennwert, welche die gleichen Rechte und Vorteile gemessen wie die bestehenden Aktien.

Nach Feststellung, dass die beiden einzigen Aktionare auf ihr Vorzugsrecht verzichtet haben, beschliesst die Generalversammlung, zur Zeichnung der eintausendvierhundertfunfzig (1.450) neuen Aktien, die Gesellschaft britischen Rechts INDUSTRIAL PARTICIPATIONS HOLDING LTD., mit Sitz in GB-Liverpool, zuzulassen.

Sodann ist beigetreten INDUSTRIAL PARTICIPATIONS HOLDING LTD., vorgenannt, hier vertreten durch Herrn Patrick Meunier, vorgenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 20. Marz 2001, welche Komparentin, durch ihren vorgenannten Vertreter erklart, die eintausendvierhundertfunfzig (1.450) neuen Aktien ohne Nennwert, zu zeichnen.

Die eintausendvierhundertfunfzig (1.450) Aktien wurden voll in bar eingezahlt, bis zu einem Betrag von einhundert-sieb-zehntausend Euro (EUR 117.000,00), sodass der Gesellschaft dieser Betrag ab heute zur Verfugung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Die vorbezeichnete Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwartigen Urkunde beigefugt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Funfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Nennwert der eintausendfunfhundert (1.500) bestehenden Aktien auf einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie festzusetzen.

Sechster Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Beschlusse wird Artikel drei der Satzung abgeandert und erhalt folgenden Wortlaut:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital betragt einhundertfunfzigtausend Euro (EUR 150.000,-), eingeteilt in eintausendfunfhundert (1.500) voll eingezahlte Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Die Aktien sind Inhaberaktien oder Namensaktien, es sei denn, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemass den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.»

Siebenter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst:

- Herrn Georges Philippe, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in CH-Schaffhausen,
 - Herrn Guido Bannholzer, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in CH-8805 Richterswil,
- von ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglieder abzurufen und denselben volle Entlastung zu erteilen.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Frau Nives Zanotto, Kauffrau, wohnhaft in CH-Ruschlikon,
- Herr Patrick Meunier, vorgenannt.

Die Mandate enden nach der jahrlichen Generalversammlung welche im Jahr zweitausend-drei stattfindet.

Die Generalversammlung ermachtigt den Verwaltungsrat, Frau Nives Zanotto, vorgenannt, zur Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Kosten

Die Kosten und Gebuhren dieser Urkunde, welche auf insgesamt einhundert-zwanzigtausend luxemburgische Franken (LUF 120.000,-) veranschlagt sind, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebuhren wird die Kapitalerhohung abgeschatzt auf vier Millionen siebenhundert-neun-zehntausend-sieben-hundertachtund-sechzig luxemburgische Franken (LUF 4.719.768,-).

Da hiermit die Tagesordnung erschopft ist, erklart der Vorsitzende die Versammlung fur geschlossen.

Woruber Protokoll aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwahnt.

Und nach Vorlesung und Erklarung an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebrauchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwartiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Meunier, A. Prott, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistre a Luxembourg, le 9 avril 2001, vol. 129S, fol. 10, case 7. – Reçu 47.198 francs.

Le Receveur (signe): J. Muller.

Fur gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veroffentlichung im Memorial, Recueil des Societes et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 23. April 2001.
(26651/227/113) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 25 avril 2001.

E. Schlessler.

MORGAN K.I.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 54.403.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(26640/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

MORGAN K.I.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 54.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2001

1. L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) qui de cette manière est arrêté à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (30.987,- EUR).

2. L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize euros (13,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (30.987,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par versement en numéraire.

3. L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'adapter l'article 3 des statuts afférent aux mentions du capital, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. Le capital autorisé est fixé à six cent dix-neuf mille sept cent trente-quatre euros (619.734,- euros), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions, sans désignation de valeur nominale», en remplacement de «le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250.000 LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées. Le capital autorisé est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26641/794/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

NATEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 33.445.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2001

« ... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs belges, en euros, de sorte qu'il s'établisse à EUR 74.368,06 (soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents).

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 631,94 (six cent trente et un euros et soixante-quatre cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

4. Le conseil d'administration décide d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) euros chacune.

5. Le conseil d'administration décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) euros chacune.»

6. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente ...»

Luxembourg, le 4 avril 2001.

Pour extrait conforme

P. Lentz

Enregistré à Mersch, le 10 avril 2001, vol. 126, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(26644/228/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

NATEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 33.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2001.

E. Schroeder

Notaire

(26645/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

NAUTILUS A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

H. R. Luxembourg B 56.661.

AUFLÖSUNG

Es geht aus einer Urkunde aufgenommen durch Notar Alex Weber, im Amtswohnsitz zu Niederkerschen am 5. April 2001 hervor, dass die Aktiengesellschaft NAUTILUS A.G. mit Sitz in L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar am 21. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2 vom 3. Januar 1997, aufgelöst wurde am 5. April 2001.

Herr Michele Salerno, Rechtsanwalt, wohnhaft zu Eppan/Bozen (Italien) erklärt, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass alle Passiva der Gesellschaft beglichen sind;

- dass alle Aktiva der Gesellschaft dem alleinigen Aktionär zugeteilt werden;
- dass die Liquidation somit als abgeschlossen anzusehen ist;
- dass der alleinige Aktionär den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar für ihr bis zum heutigen Tage ausgeübtes Mandat volle Entlastung erteilt;
- dass die Aktienzertifikate annulliert und vernichtet werden;
- dass die Gesellschaftspapiere und Dokumente während fünf (5) Jahren in Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet aufbewahrt werden.

Niederkerschen, den 19. April 2001.

Für Auszug

A. Weber

Notar

(26646/236/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

N.C.K., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.814.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

N.C.K., S.à r.l.

T. Kuboyama

Gérant

(26649/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

NET SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

Aujourd'hui le cinq mars deux mille un.

Sont réunis en assemblée générale au siège social de la société NET SOLUTIONS S.A., 14, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen:

(1) La société de droit anglais MAYA INVEST Ltd., avec siège social au 4, Broad Street, JE48TS, Saint-Héliier (Jersey), ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

Teneur de 500 actions

(2) La société de droit luxembourgeois AUDICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

Teneur de 500 actions

En total 1.000 actions

Toutes les actions étant représentées, l'assemblée est déclarée constituée régulièrement et est déclarée ouverte à 20.00 heures.

Avec unanimité des votes est nommé comme Président et comme secrétaire de cette assemblée Monsieur Lucien Voet, qui accepte ses mandats.

Le Président donne lecture de l'agenda:

- (1) démission et décharge des administrateurs
- (2) nomination des administrateurs
- (3) durée des mandats des administrateurs
- (4) divers

Les actionnaires présents déclarent avoir dûment pris connaissance de l'agenda.

- (1) Démission et décharge des administrateurs

La société MAYA INVEST Ltd., ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur et à son mandat d'administrateur délégué.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir donner suite à cette demande et de vouloir donner, au même temps, décharge à la société MAYA INVEST Ltd., ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: la démission de la société MAYA INVEST Ltd., ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet est acceptée et lui est rendu décharge pour l'exécution de ses mandats.

Madame Hilde Vanlerberghe a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir donner suite à cette demande et de vouloir donner, au même temps, décharge à Madame Hilde Vanlerberghe.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: la démission de Madame Hilde Vanlerberghe est acceptée et lui est rendu décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Christian Smekens a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir donner suite à cette demande et de vouloir donner, au même temps, décharge à Monsieur Christian Smekens.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: la démission de Monsieur Christian Smekens est acceptée et lui est rendu décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Paul Van den Abeele a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir donner suite à cette demande et de vouloir donner, au même temps, décharge à Monsieur Paul Van den Abeele.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: la démission de Monsieur Paul Van den Abeele est acceptée et lui est rendu décharge pour l'exécution de son mandat.

- (2) Nomination des administrateurs

Vu que selon les statuts et la loi le conseil d'administration doit avoir 3 administrateurs, le Président suggère que Monsieur Laurent De Roover, sera nommé comme administrateur pour une période de deux années.

Monsieur Laurent De Roover confirme que si l'assemblée le considère digne de ce mandat, il acceptera cette honneur.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: est nommé comme administrateur pour une période de deux années, Monsieur Laurent De Roover, qui accepte son mandat.

Vu que selon les statuts et la loi le conseil d'administration doit avoir 3 administrateurs, le Président suggère que Monsieur Thomas Rocmans, sera nommé comme administrateur pour une période de deux années.

Monsieur Thomas Rocmans confirme que si l'assemblée le considère digne de ce mandat, il acceptera cette honneur.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: est nommé comme administrateur pour une période de deux années, Monsieur Thomas Rocmans, qui accepte son mandat.

- (3) Durée des mandats des administrateurs

Monsieur Reginald Sion est nommé administrateur-délégué dans les statuts pour une durée de deux années.

- (4) Divers

Le Président demande, sans réaction quelconque des actionnaires présents, s'il y a encore des points à discuter.

L'assemblée donne mandat et pouvoir à Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, ici présent, pour faire le nécessaire afin que les décisions de cette assemblée soient officialisées dans les formes prescrites.

Le Président déclare l'assemblée clôturée à 22.00 heures.

Rédigée au Luxembourg à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie reconnaît d'en avoir reçu une.

MAYA INVEST Ltd.

Représentée par L. Voet

Directeur

AUDICO INTERNATIONAL S.A.

Représentée par L. Voet

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 16, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26650/000/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

N.K.S. FORTUNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.357.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

N.K.S. FORTUNE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26652/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

OST-WEST IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 60.305.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE.

Signature

(26660/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

OST-WEST IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 60.305.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE.

Signature

(26662/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

OST-WEST IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 60.305.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE.

Signature

(26661/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

ORAN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

In the year two thousand and one, on the thirtieth of March.
Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ORAN S.A., a joint stock company having its registered office in L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, incorporated by a deed of the undersigned notary dated December 21st, 1998, published in the Mémorial C, number 171 of March 16th, 1999.

The meeting was opened and Mr Laurent Heiliger, expert-comptable, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Jérôme Cardi, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Ralph Bourgnon, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- The agenda of the meeting is the following:

- 1) Deletion of the face value of the shares.
- 2) Conversion with effect on January 1st, 2001 of the subscribed capital, currently expressed in Luxembourg francs (LUF) into euros (EUR) so that the subscribed capital amounts to EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty-six euros and sixty-nine cents) divided into 5,000 (five thousand) shares without any par value.
- 3) Increase of capital in the amount of EUR 44,013.31 (forty-four thousand thirteen euros and thirty-one cents) to raise it from EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty-six euros and sixty-nine cents) to EUR 75,000.- (seventy-five thousand euros) by the issuance of 5,000 (five thousand) shares without any par value, to be issued against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.
- 4) Subscription of the 5,000 (five thousand) new shares by each shareholder in proportion of their respective rights.
- 5) Suppression of the current authorized capital and fixation of a new authorized capital so that the authorized capital is fixed at EUR 3,000,000.- (three million euros) divided into shares without any par value.
- 6) Amendment of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at to EUR 75,000.- (seventy-five thousand euros), divided into 10,000 (ten thousand) shares without any par value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at EUR 3,000,000.- (three million euros) divided into shares without any par value.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on March 15th, 2006 to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital with or without issue of new shares. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified hereabove and specially under the provisions of article 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.»

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on attendance list; this list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- All the shareholders being present or represented, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to delete the face value of the shares.

Second resolution

The meeting decides to convert, with effect on January 1st, 2001, the subscribed capital, currently expressed in Luxembourg francs (LUF) into euros (EUR) so that the subscribed capital amounts to EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty-six euros and sixty-nine cents), divided into 5,000 (five thousand) shares without any par value.

Third resolution

The meeting decides to increase the capital in the amount of EUR 44,013.31 (forty-four thousand thirteen euros and thirty-one cents) to raise it from EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty-six euros and sixty-nine cents) to EUR 75,000.- (seventy-five thousand euros) by the issuance of 5,000 (five thousand) shares without any par value, to be issued against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Proof has been given to the undersigned notary that the amount of EUR 44,013.31 (forty-four thousand thirteen euros and thirty-one cents) is as of now available to the corporation.

Fourth resolution

The meeting decides the subscription of the 5,000 (five thousand) new shares by each shareholder in proportion of their respective rights.

Fifth resolution

The meeting decides to suppress the current authorized capital and to fix a new authorized capital at EUR 3,000,000.- (three million euros) divided into shares without any par value.

Sixth resolution

The meeting decides to amend article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at to EUR 75,000.- (seventy-five thousand euros) divided into 10,000 (ten thousand) shares without any par value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at EUR 3,000,000.- (three million euros) divided into shares without any par value.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on March 15th, 2006 to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital with or without issue of new shares. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.»

Declaration for the registration

For the purpose of registration, it is declared that forty-four thousand thirteen euros and thirty-one cents (44,013.31 EUR), representing the increased capital, are valued at one million seven hundred seventy-five thousand four hundred and ninety-three Luxembourg francs (1,775,493.- LUF).

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORAN S.A., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 171 du 16 mars 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Heiliger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ralph Bourgnon, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Conversion du capital souscrit, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) pour que le capital soit de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes) divisé en 5.000 (cinq mille) actions sans valeur nominale.

3) Augmentation du capital d'un montant de EUR 44.013,31 (quarante-quatre mille treize euros et trente et un centimes) pour le porter de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes) à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) par l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles sans valeur nominale, libérées par un paiement en espèces et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions présentement émises.

4) Souscription des 5.000 (cinq mille) actions nouvelles par chaque actionnaire en proportion de leurs droits respectifs.

5) Suppression du capital autorisé actuel et fixation d'un nouveau capital autorisé à ce que le capital autorisé soit fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions euros) divisé en actions sans valeur nominale.

6) Modification de l'article 5 des statuts de la société qui dorénavant aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) divisé en 10.000 (dix mille) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception toutefois des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000,- (trois millions euros), représenté par des actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 15 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital souscrit, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) à ce que le capital soit de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes) divisé en 5.000 (cinq mille) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital d'un montant de EUR 44.013,31 (quarante-quatre mille treize euros et trente et un centimes) pour le porter de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes) à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) par l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles sans valeur nominale, libérées par un paiement en espèces et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions présentement émises.

Preuve a été donnée au notaire soussigné que les EUR 44.013,31 (quarante-quatre mille treize euros et trente et un centimes) sont à la disposition de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la souscription des 5.000 (cinq mille) actions nouvelles par chaque actionnaire en proportion de leurs droits respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé actuel et de fixer un nouveau capital autorisé à ce que le capital autorisé soit fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions euros) divisé en actions sans valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société qui dorénavant aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) divisé en 10.000 (dix mille) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception toutefois des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000,- (trois millions euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 15 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les quarante-quatre mille treize euros et trente et un centimes (44.013,31 EUR), représentant le capital augmenté, équivalent à un million sept cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-treize francs luxembourgeois (1.775.493,- LUF).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française, à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Heiliger, Cardi, Bourgnon, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 avril 2001, vol. 421, fol. 43, case 12. – Reçu 17.755 francs.

Le Receveur (signé): J.. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 avril 2001.

A. Weber.

(26654/236/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

ORSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.454.

L'an deux mille un, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORSEN S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 66.454, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 889 du 9 décembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Hacques, employée privée, demeurant à F-Talange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Lejeune, employé privé, demeurant à B-Soumagne.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant de 76.013,31 EUR en vue de porter le capital social à 107.000,- EUR.
- 4.- Souscription et libération intégrale.
- 5.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 107.000,- EUR soit représenté par 1.070 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR, chacune entièrement libérée.
- 6.- Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts.
- 7.- Acceptation de la démission de Monsieur Gérard Matheis comme administrateur de la société, avec effet au 22 juillet 1999.
- 8.- Nomination de Monsieur Christian Bühlmann, comme nouvel administrateur de la société, avec effet au 22 juillet 1999.
- 9.- Acceptation de la démission de Monsieur Cornelius Bechtel comme administrateur de la société, avec effet au 7 janvier 2000.
- 10.- Nomination de Monsieur Klaus Krumnau, comme nouvel administrateur de la société, avec effet au 7 janvier 2000.
- 11.- Acceptation de la démission de Monsieur Dennis Bosje comme administrateur de la société, avec effet au 1^{er} octobre 2000.
- 12.- Nomination de Monsieur Michal Wittmann, comme nouvel administrateur de la société, avec effet au 1^{er} octobre 2000.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-seize mille treize virgule trente et un euros (76.013,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR) à cent sept mille euros (107.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires au prorata des actionnaires actuels.

Le montant de soixante-seize mille treize virgule trente et un euros (76.013,31 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ORSEN S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille soixante-dix (1.070) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent sept mille euros (107.000,- EUR) divisé en mille soixante-dix (1.070) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Gérard Matheis en tant qu'administrateur de la société avec effet au 22 juillet 1999 et de lui accorder pleine et entière décharge pour la durée de son mandat.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur sortant Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, avec effet au 22 juillet 1999.

La durée du mandat du nouvel administrateur est fixée à six ans.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Cornelius Bechtel en tant qu'administrateur de la société avec effet au 7 janvier 2000 et de lui accorder pleine et entière décharge pour la durée de son mandat.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur sortant Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale, avec effet au 7 janvier 2000.

La durée du mandat du nouvel administrateur est fixée à six ans.

Onzième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Dennis Bosje en tant qu'administrateur de la société avec effet au 1^{er} octobre 2000 et de lui accorder pleine et entière décharge pour la durée de son mandat.

Douzième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur sortant Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, avec effet au 1^{er} octobre 2000.

La durée du mandat du nouvel administrateur est fixée à six ans.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 3.066.369,32 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, F. Hacques, B. Lejeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2001, vol. 514, fol. 16, case 6. – Reçu 30.664 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2001.

J. Seckler.

(26657/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

ORSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2001.

J. Seckler.

(26658/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

OBOURG PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 32.681.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 mars 2001, que:

Conseil d'Administration

* Monsieur Bernard Küng, Administrateur de société, demeurant professionnellement à Obourg (Belgique) a été nommé Administrateur, en remplacement de Monsieur Beat Fellmann, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26653/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

ORVANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2001, vol. 129S, fol. 10, case 6, que la société anonyme ORVANE S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

E. Schlessler.

(26659/227/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

P & T CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 56.080.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

E. Schlessler.

(26673/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

PARBEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.257.

—
Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

PARBEK S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26663/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

PARBEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.257.

—
Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

PARBEK S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26664/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

PATRIMOINE INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.209.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2001

En date du 27 mars 2001, le Conseil d'administration a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Patrick Laverny de sa fonction d'administrateur de la société en date du 27 mars 2001;

- de coopter Monsieur Thierry Logier en remplacement de Monsieur Patrick Laverny démissionnaire, avec effet au 27 mars 2001, sous réserve de l'agrément écrit de la CSSF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26667/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

PATRIMOINE INVEST ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.210.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie de résolution circulaire le 27 mars 2001

En date du 27 mars 2001, le Conseil d'administration a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Patrick Laverny de sa fonction d'administrateur de la société en date du 27 mars 2001;

- de coopter Monsieur Thierry Logier en remplacement de Monsieur Patrick Laverny démissionnaire, avec effet au 27 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26668/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.334.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

Pour PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(26669/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
R. C. Luxembourg B 77.753.

In the year two thousand and one, on the thirtieth of March.

Before Maître Alex Weber, notary public residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., a joint stock company having its registered seat in L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, R. C. Luxembourg section B number 77.753, incorporated by deed established on August 24, 2000 by Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, n° 130 on February 20, 2001.

The Meeting is presided by Mrs Cornelia Mettlen, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Léon Rentmeister, private employee, residing in Dahl.

The meeting elects as scrutineer Mrs Danielle Braune, private employee, residing in Koerich.

The chairman requests the notary to record that:

1) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

2) As appears from the attendance list, the 310 (three hundred and ten) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented at the present extraordinary general meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

3) That the agenda of the meeting is the following:

a) Increase of the subscribed capital by an amount of eight million six hundred and twenty-nine thousand Euros (EUR 8,629,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to eight million six hundred and sixty thousand Euros (EUR 8,660,000.-) by the creation of eighty-six thousand two hundred and ninety (86,290) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, which will be issued together with a total issue share premium of seventy-seven million six hundred eighty-two thousand two hundred and fifty-five Euros and twelve Cents (EUR 77,682,255.12).

b) Subscription and full payment of the eighty-six thousand two hundred and ninety (86,290) new shares and of the total distributable share premium of seventy-seven million six hundred eighty-two thousand two hundred and fifty-five Euros and twelve Cents (EUR 77,682,255.12) by a contribution in kind consisting of the transfer of the universality of all assets and liabilities of SUNWORLDS LIMITED, a company incorporated in United Kingdom (registered no 1333476), whose registered office is at Heron House, 15 Adam Street, London WC2N 6AH (United Kingdom), and amounting to eighty-six million three hundred eleven thousand two hundred and fifty-five Euros and twelve Cents (EUR 86,311,255.12).

c) Subsequent amendment of Article 5, first paragraph, of the by-laws which henceforth will read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at eight million six hundred and sixty thousand Euros (EUR 8,660,000) divided into eighty-six thousand and six hundred (86,600) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each.»

d) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of eight million six hundred and twenty-nine thousand Euros (EUR 8,629,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) to eight million six hundred and sixty thousand Euros (EUR 8,660,000.-) by the creation of eighty-six thousand two hundred and ninety (86,290) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, issued together with a total issue share premium of seventy-seven million six hundred eighty-two thousand two hundred and fifty-five Euros and twelve Cents (EUR 77,682,255.12).

Second resolution

The meeting observes that the former shareholders have renounced to their preferential subscription rights.

Intervention - subscription - payment

The meeting decides to admit to the subscription of eighty-six thousand two hundred and ninety (86,290) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, SUNWORLDS LIMITED, a company incorporated in United Kingdom (registered no 1333476), whose registered office is at Heron House, 15 Adam Street, London WC2N 6AH (United Kingdom).

The issue of the new shares is also subject to payment of a total issue share premium amounting to seventy-seven million six hundred eighty-two thousand two hundred and fifty-five Euros and twelve Cents (EUR 77,682,255.12).

Thereupon, the company SUNWORLDS LIMITED, prenamed declared that the new shares and the total issue share premium have been fully paid up through a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities belonging to the subscriber («SUNWORLDS LIMITED») and amounting to eighty-six million three hundred eleven thousand two hundred and fifty-five Euros and twelve Cents (EUR 86,311,255.12).

Auditors report

In accordance with the articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies law such contribution in kind has been supervised by H.R.T. REVISION, S.à r.l., with its registered office in Luxembourg, an independent auditor («Réviseur d'Entreprises»), and its report dated March 30th, 2001, concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 86,290 shares of nominal value of EUR 100.- each to be issued together with an issue share premium of EUR 77,682,255.12. The total value of the contribution is EUR 86,311,255.12».

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the Article 5, first paragraph, of the by-laws which henceforth will read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at eight million six hundred and sixty thousand Euros (EUR 8,660,000) divided into eighty-six thousand and six hundred (86,600) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company shall be charged to it in connection with the present increase of its capital, have been estimated at about two hundred and sixty-five thousand Luxembourg francs (265,000.- LUF).

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a company incorporated in the European Union, the company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971 as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Bascharage, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 77.753, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 130 du 20 février 2001.

Le bureau est présidé par Madame Cornelia Mettlen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

La Présidente requiert le notaire d'acter que:

1) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée et ci-annexée ainsi que les procurations, et qui seront enregistrées avec les présentes.

2) Qu'il résulte de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant la totalité du capital social, sont représentées à la présentes assemblée générale extraordinaire et que dès lors l'assemblée peut délibérer valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

3) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Augmentation du capital social souscrit d'un montant de huit millions six cent vingt-neuf mille Euros (EUR 8.629.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à huit millions six cent

soixante mille Euros (EUR 8.660.000,-) par l'émission de quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix (86.290) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, qui seront émises ensemble avec une prime d'émission totale de soixante-dix-sept millions six cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante-cinq Euros et douze centimes (EUR 77.682.255,12).

b) Souscription et libération entière des quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix (86.290) actions nouvelles et de la prime d'émission totale de soixante-dix-sept millions six cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante-cinq Euros et douze centimes (EUR 77.682.255,12) par un apport en nature consistant dans le transfert de la totalité des actifs et passifs de la société SUNWORLDS LIMITED, une société constituée au Royaume-Uni (enregistrée sous le numéro 1333476), ayant son siège social à Heron House, 15 Adam Street, London WC2N 6AH (Royaume-Uni), et s'élevant à quatre-vingt-six millions trois cent onze mille deux cent cinquante-cinq Euros et douze centimes (EUR 86.311.255,12).

c) Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la société qui dorénavant aura la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à huit millions six cent soixante mille Euros (EUR 8.660.000,-), représenté par quatre-vingt-six mille six cents (86.600) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

d) Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de huit millions six cent vingt-neuf mille Euros (EUR 8.629.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à huit millions six cent soixante mille Euros (EUR 8.660.000,-) par l'émission de quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix (86.290) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, qui seront émises ensemble avec une prime d'émission totale de soixante-dix-sept millions six cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante-cinq Euros et douze centimes (EUR 77.682.255,12).

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les actionnaires fondateurs ont renoncé à leurs droits de souscription préférentiels.

Intervention - souscription - paiement

L'assemblée décide d'admettre la souscription des quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix (86.290) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, par SUNWORLDS LIMITED, une société constituée au Royaume-Uni (enregistrée sous le numéro 1333476), ayant son siège social à Heron House, 15 Adam Street, London WC2N 6AH (Royaume-Uni).

L'émission des nouvelles actions se fait également sous réserve du paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de soixante-dix-sept millions six cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante-cinq Euros et douze centimes (77.682.255,12).

En conséquence, la société SUNWORLDS LIMITED, prénommée, déclare que les nouvelles actions et la prime d'émission totale ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en tous les actifs et passifs appartenant au souscripteur («SUNWORLDS LIMITED») d'un montant de quatre-vingt-six millions trois cent onze mille deux cent cinquante-cinq Euros et douze centimes (EUR 86.311.255,12).

Rapport du réviseur

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature a été vérifié par H.R.T. REVISION, S.à r.l., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, un réviseur indépendant («Réviseur d'Entreprises»), et son rapport daté du 30 mars 2001 conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 86,290 shares of nominal value of EUR 100.- each to be issued together with an issue share premium of EUR 77,682,255.12. The total value of the contribution is EUR 86,311,255.12.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à huit millions six cent soixante mille Euros (EUR 8.660.000,-), représenté par quatre-vingt-six mille six cents (86.600) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois (265.000,- LUF).

Réquisition d'exemption du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise et consistant dans un apport en nature de tous les actifs et passifs (entière propriété) d'une société constituée dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, documenté en langue anglaise, étant suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise devant prévaloir.

Signé: Mettlen, Rentmeister, Braune, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 avril 2001, vol. 421, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 avril 2001.

A. Weber.

(26670/236/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

R. C. Luxembourg B 77.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26671/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

PROBST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 10.699.

En date du 23 mars 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 7.360.000,- est converti en EUR 182.449,6342.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 1.550,3658 pour le porter de EUR 182.449,6342 à EUR 184.000,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 62.542,- sans émission de parts nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 25,- par part sociale est adoptée.
5. Le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 184.000,-), divisé en sept mille trois cent soixante (7.360) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»
6. Les 7.360 parts sociales existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 7.360 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 12 avril 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour PROBST, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26672/537/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

**RAIFFEISEN EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.394.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2001

* PricewaterhouseCoopers Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprise de la société pour l'exercice 2000. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 10 avril 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26675/794/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

PWN PUBLISHING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 58.635.

—
Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société anonyme PWN PUBLISHING GROUP, avec siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour inscription au registre de commerce

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 5, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26674/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

REDOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 74.536.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

Signatures.

(26676/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

REDOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 74.536.

—
Rapport de gestion du conseil d'administration du 1^{er} février 2001

Par la présente nous vous informons que pendant l'exercice 2000:

1) Il a été souscrit une participation de parts sociales d'une valeur nominale de 12.600.000,- liras italiennes (douze millions six cent mille) équivalant à 63 % (soixante-trois) du capital de 20.000.000,- de liras italiennes (vingt millions) de la société immobilière BATTILORO S.r.l., avec siège à Corsico, Viale Italia n. 10/A, inscrite au Registro Imprese de Milan sous le numéro 92464/1999, codice fiscale 01916080136.

La société immobilière BATTILORO S.r.l. ayant 2.680.000.000,- ITL d'avance en compte courant, le prix payé par REDOS S.A. pour obtenir 63 % du capital de la société immobilière BATTILORO S.r.l. est de 1.700.000.000,- ITL.

2) Il a été émis deux certificats d'actions au porteur, l'un représentant 1.249 actions, l'autre représentant une action.

3) Il a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans: la société civile WEBER & BONTEMPS, ayant son siège social à Luxembourg, 6, place de Nancy. Décharge a été accordée au Commissaire aux Comptes démissionnaire FIDUCIAIRE HAUSMANN, avec siège social à L-1370 Luxembourg, 18, Val Sainte Croix.

4) Il a été accordé une avance en compte courant de 200.000,- LUF à AKAMPA INTERNATIONAL S.A., actionnaire de la société.

Après avoir arrêté les comptes pour la société pour l'exercice 2000 au 31 décembre 2000 et ce, conformément aux statuts de la société, le projet de bilan a été établi et a été transmis pour vérification au Commissaire aux Comptes, prénommé.

5) Le Conseil d'Administration constate que les comptes sociaux clôturent avec un total de bilan de 36.810.037,- LUF et une perte de 139.438,- LUF.

Il considère que ce bilan reflète fidèlement les comptes de la société, vous propose de l'approuver et vous propose de reporter la perte à l'exercice suivant.

J. Lemmer / AKAMPA INTERNATIONAL S.A. / HIMLEY HOLDING CORP.

Administrateur / Administrateur / Administrateur

- / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 6, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26677/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

REVU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.215.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

REVU INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26678/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

ROMPLEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.271.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

ROMPLEX HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26683/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

**SAPA EUROFOIL S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROFOIL S.A.).**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R. C. Luxembourg B 19.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26684/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

SERFID, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

L'an deux mille un, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERFID, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 2001, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Michèle Redinger, employée privée, demeurant à Gonderange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant à Audin-le-Tige (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Augmentation de capital à concurrence de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille euros (4.969.000,- EUR), pour le porter de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinq millions euros (5.000.000,- EUR), par la création de quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (49.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Renonciation de Monsieur Pietro Strazzerà à son droit de souscription préférentiel.

3.- Souscription et libération des quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (49.690) actions nouvelles par Madame Marina Strazzerà, administrateur de société, demeurant à Monaco, par versement en espèces de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille euros (4.969.000,- EUR).

4.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant le teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille euros (4.969.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), par la création et l'émission de quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (49.690) actions nouvelles de cent euros (100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin Monsieur Pietro Strazzerà déclare expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Les quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (49.690) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par Madame Marina Strazzerà, administrateur de société, demeurant à Monaco.

Le montant de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille euros (4.969.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société SERFID, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux millions cent trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 200.448.963,10 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, M. Reding, M. Kozinska J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2001, vol. 514, fol. 17, case 10. – Reçu 2.004.490 LUF=49.690 EUR.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2001.

J. Seckler.

(26687/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

SERFID, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2001.

J.. Seckler.

(26688/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

RIPIEMO COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.630.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

RIPIEMO COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26680/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

RIPIEMO COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.630.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

RIPIEMO COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26679/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

SARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.544.

L'an deux mille un, le neuf avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SARINT S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 9 avril 2001.

Une copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.

La société anonyme SARINT S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination initiale de SARLUX S.A., suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 27 du 25 janvier 1992. Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire soussigné en date du 15 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 429 du 16 juin 2000.

II.

Le capital social de la susdite société SARINT S.A. s'élève actuellement à LUF 1.263.000.000,- (un milliard deux cent soixante-trois millions de francs luxembourgeois) représenté par 1.263.000 (un million deux cent soixante-trois mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

III.

En se référant à l'article cinq des statuts de la Société en vertu duquel une augmentation du capital social jusqu'à LUF 2.000.000.000,- (deux milliards de francs luxembourgeois) a été autorisée, le conseil d'administration a décidé, lors de sa séance précitée du 9 avril 2001, de réaliser une autre tranche du capital autorisé, et ce à concurrence de LUF 122.000.000,- (cent vingt-deux millions de francs luxembourgeois), pour porter le capital souscrit de son montant actuel de LUF 1.263.000.000,- (un milliard deux cent soixante-trois millions de francs luxembourgeois) à LUF 1.385.000.000,- (un milliard trois cent quatre-vingt-cinq millions de francs luxembourgeois) par la création de 122.000 (cent vingt-deux mille) actions nouvelles, d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Il résulte du procès-verbal de ladite réunion, que toutes les actions nouvellement créées ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire SARAS S.p.A., RAFFINERIE SARDE, société de droit italien, ayant son siège social à Sarroch (Italie), l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Le conseil d'administration a encore constaté que toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'une attestation bancaire.

IV.

Le conseil d'administration a, dans sa réunion du 9 avril 2001, donné mandat à Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, de comparaître devant notaire pour faire constater et acter dans les formes voulues par la loi, l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

V.

En conséquence de cette augmentation de capital l'article cinq, alinéa premier, des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à un milliard trois cent quatre-vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 1.385.000.000,-), représenté par un million trois cent quatre-vingt-cinq mille (1.385.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Les autres alinéas de l'article cinq restent inchangés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de 1.325.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gillardin, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 avril 2001, vol. 464, fol. 56, case 5. – Reçu 1.220.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 avril 2001.

A. Lentz.

(26685/221/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

SARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 37.544.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 avril 2001.

A. Lentz.

(26686/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

STOCKTRADE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 56.012.

Extrait des résolutions prises de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2001

- Les démissions de Messieurs Henry Erzen, employé privé, demeurant à Olm, et Horst Bartsch, employé privé, demeurant à Illingen (Allemagne) de leur mandat d'administrateurs sont acceptées;

- Monsieur Roger Caurla, Maître en Droit, Mondercange, et Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem sont nommés en leur remplacement, en tant qu'administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2007;

- Monsieur Alain Nouillet, employé privé, demeurant à Nospelt est nommé en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Markus Streun, décédé pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour STOCKTRADE INVESTMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26711/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

ROCINY S.A., Société Anonyme.
Au capital de 1.250.000,- LUF.
Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.241.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ROCINY S.A. en date du 19 avril 2001 que:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de leurs mandats d'administrateur de Messieurs Alain Debureaux, Gérard Avezac et Madame Patricia Lecaille et leur donne quitus pour leur gestion.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Miguel Helias, directeur de sociétés demeurant à Luxembourg
- FIVE STARS INVESTMENT USA INC avec siège social à Reno, Washoe Country (Nevada)
- MARTINS UNITED FINANCE LTD, avec siège social à Tortola (British Virgin Islands).

Troisième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'administration à élire un administrateur-délégué.
Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26681/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

ROCINY S.A., Société Anonyme.
Au capital de 1.250.000,- LUF.
Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.241.

—
Réunion du conseil d'administration du 19 avril 2001

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts de la société, les administrateurs de la société se sont réunis et ont élu Monsieur Miguel Helias, directeur de société demeurant à Luxembourg aux fonctions d'administrateur-délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

M. Helias / FIVE STARS INVESTMENT USA INC. / MARTINS UNITED FINANCE LTD

- / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26682/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

SICORE, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 68.035.

—
L'an deux mille un, le 30 janvier à 18.00 heures.

S'est réunie au siège social, 8, rue Jean Engling à Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SICORE, constituée suivant acte reçu par M^e Kessler, notaire en résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 janvier 1999, modifiée suivant acte reçu par M^e Seckler en résidence à Junglinster en date du 30 août 2000 et enregistrée au registre de commerce sous le N° B 68.035.

L'Assemblée est présidée par M. R. De Graeve qui désigne M. M. Barry Cole en qualité de secrétaire et M. Junes lan Kevin en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président expose:

I.- que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. démission & nomination d'administrateurs et des actionnaires.

II.- que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal.

qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière après délibération prend à l'unanimité la résolution suivante:

- l'Assemblée enregistre, à dater de ce jour, la démission des administrateurs; la société A.B.T.F SERVICES INC., la société BIB SOFTWARE INC et la société EURAM LOGISTICS Inc.

- l'Assemblée appelle au poste d'Administrateur-délégué, la société CRITICAL MANAGEMENT AND SERVICES Inc, ayant son siège social à Charlestown Box 556 Main Street (Nevis) qui termine le mandat de la société A.B.T.F.SERVICES Inc.

- l'Assemblée appelle au poste d'Administrateur, la société FALLSTAFF MANAGEMENT Inc ayant son siège social à Lewes 25, Greystone Manor Delaware, qui termine le mandat de la société BIB SOFTWARE INC.

- l'Assemblée appelle au poste d'Administrateur, la société VISCAYA TRADING Inc ayant son siège social à Lewes 25, Greystone Manor, qui termine le mandat de la société EURAM LOGISTICS Inc.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 5.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun actionnaire ne demandant plus la parole, Monsieur le Président a levé la séance à 19.00 heures.

Signatures.

Assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2001

Liste de présences

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts
VISCAYA TRADING Inc	990
FALLSTAFF MANAGEMENT Inc.	10

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(26691/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

SMTL SOCIETE MOSELLANE DE TRANSPORTS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg, rue de Dudelange.

L'an deux mille un, le quatre avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit français SOCIETE D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS LAUER MARCEL, avec siège social à F-57300 Trémery, route de Flévy, constituée suivant acte déposé au greffe du Tribunal d'Instance de Metz, Registre du commerce et des sociétés, le 4 septembre 1991,

inscrite au registre du commerce et des Sociétés de Metz II/Moselle/France, numéro B 312 068 745 (N° Gestion 91 B 606)

représentée par Monsieur Sylvain Leclerc, directeur général de la prédite société, demeurant à F-57070 Saint Julien les Metz, 59, rue des Carrières, déclarant sous sa seule responsabilité pouvoir engager la prédite société, par sa seule signature;

Monsieur Sylvain Leclerc, prédit, non présent, ici représenté par Monsieur Robert Rossignol, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 3 avril 2001 à Thionville (F)

2.- Monsieur Jean-Claude Gedda (Sénior), administrateur de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue des Bruyères;

Monsieur Jean-Claude Gedda, prédit, non présent, ici représenté par Monsieur Robert Rossignol, prédit,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 3 avril 2001 à Thionville (F).

Lesquelles procurations, après avoir signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées;

agissant comme seuls associés de la société à responsabilité limitée dénommée SMTL SOCIETE MOSELLANE DE TRANSPORTS LUXEMBOURGEOIS, S.à.r.l., avec siège social à Bettembourg, route de Dudelange,

constitué suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 456, du 22 août 1997.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social de la société de 2.606.172,- LUF.
- 2.- Conversion du capital en euros et modification de l'article 6 des statuts.
- 3.- Et modification du paragraphe «Souscription et libération».

Première résolution

Augmentation du capital social de la société de 2.606.172,- LUF

L'assemblée de la prédite société décide, à l'unanimité des voix d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de deux millions six cent six mille cent soixante-douze francs (2.606.172,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,-) à trois millions cent six mille cent soixante-douze francs (3.106.172,-), par l'augmentation de la valeur nominale des cent parts sociales (100) appartenant aux associés actuels et par l'incorporation au capital social des réserves d'un montant de deux millions six cent six mille cent soixante-douze francs (2.606.172,-), ainsi que le constate le certificat délivré par Monsieur Victor Collé, expert-comptable et fiscal, en date du 13 février 2001,

lequel certificat, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.

Deuxième résolution

Conversion du capital social en euros et modification de l'article 6 des statuts.

L'assemblée de la prédite société décide, à l'unanimité des voix de convertir le capital social d'un montant trois millions cent six mille cent soixante-douze francs (3.106.172,-) en euros et de donner à l'article six des statuts, la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à soixante-dix-sept mille euros (EUR 77.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de sept cent soixante-dix euros (EUR 770,-) chacune.

Troisième résolution

Modification du paragraphe «Souscription et libération».

L'assemblée de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de donner au paragraphe «souscription et libération» la teneur suivante:

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- La prédite société anonyme SOCIETE D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS LAUER MARCEL, qua-	
tre-vingts parts sociales	80 parts
2.- et Monsieur Jean-Claude Gedda, vingt parts sociales	20 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de soixante-dix-sept mille euros (EUR 77.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Rossignol, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2001, vol. 868, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2001.

N. Muller.

(26696/224/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

**SMTL SOCIETE MOSELLANE DE TRANSPORTS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettembourg, rue de Dudelange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26697/224/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

ALBERT SEYLER ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen, rue Henri Funck.
R. C. Luxembourg B 29.426.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 19 avril 2001, vol. 137, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

A. Seyler

Le gérant

(26689/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

ALBERT SEYLER ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen, rue Henri Funck.
R. C. Luxembourg B 58.368.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 19 avril 2001, vol. 137, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

A. Seyler

Le gérant

(26690/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

SIDERTUBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.240.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

SIDERTUBES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(26692/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

SILICON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rome, 1, via Pompeo Magno.

L'an deux mille un, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SILICON HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 78.543, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 30 octobre 2000, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Acampora, gestionnaire de fortune, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège de L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 25C, boulevard Royal, à Rome (Italie) et adoption par la société de la nationalité italienne et de la forme de société à responsabilité limitée;
- Modification de la dénomination sociale;
- Modification de l'objet social;
- Transformation du capital social de 1.250.000,- LUF en 30.980,- EUR et transformation des 1.250 actions en 2 parts sociales;
- Refonte des statuts pour les adapter à la législation italienne;
- Nomination d'un administrateur unique de la société et fixation des pouvoirs;
- Fixation de l'adresse de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

En vue des activités futures de la société, il est opportun de changer la nationalité et de transférer le siège social statutaire et administratif de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, conformément à l'article 199 concernant les sociétés commerciales.

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide que la société adoptera la nationalité italienne; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés en Italie.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en société à responsabilité limitée de droit italien et en conséquence la dénomination sociale en SILICON s.r.l.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social pour opérer dans le secteur immobilier.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transformer le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt euros (30.980,- EUR) et de transformer les mille deux cent cinquante (1.250) actions en deux (2) parts sociales.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation italienne, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée de droit italienne.

Art. 2. La société prend la dénomination de SILICON s.r.l.

Art. 3. La société a pour objet la vente, la location, la restructuration, la gestion et l'administration de biens immobiliers détenues en propriété.

La société fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

La société pourra exécuter toutes opérations mobilières, commerciales, financières et immobilières nécessaires et/ou utiles pour la réalisation de l'objet social, en rapport avec le but social et dans les limites prévues par la loi.

La société peut encore promouvoir toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large; elle fournira et assurera notamment tous services administratifs à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion et de comptabilité surtout dans le secteur hôtelier.

Art. 4. La durée de la société est fixée jusqu'au 31 décembre 2050.

Art. 5. Le siège social est établi en Italie.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingts euros (30.980,- EUR) représenté par deux (2) parts sociales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession à un non associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pas pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son

administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir l'unanimité des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. L'administrateur ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification à l'administrateur par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et va à terminer le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'établir l'adresse du siège social de la société à Rome, via Pompeo Magno, n. 1 (Italie).

Septième résolution

L'assemblée décide que Monsieur Giovanni Acampora, avocat, né à Bari (Italie), le 16 mars 1945, demeurant à Rome, via Pompeo Magno, n. 1 (Italie), sera administrateur unique de la société en Italie, avec pouvoir de gestion ordinaire et extraordinaire, selon les prescriptions de la loi italienne.

Huitième résolution

L'assemblée décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la société italienne, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le procès-verbal.

Signé: C. Acampora, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2001, vol. 514, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2001.

J.. Seckler.

(26693/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.